



Non-respect d'une déclaration de travaux

Par **Pticha29**, le **22/04/2016** à **12:04**

Bonjour

Nous avons fait une déclaration préalable de travaux à la mairie pour la pose d'une clôture. Cette déclaration avait été acceptée avec modifications. Nous avons fait les travaux mais nous avons modifié les matériaux prévus par la déclaration et nous n'avons pas respecté les hauteurs prévues par le PLU pour une question de sécurité (la route derrière chez nous est une sortie d'agglomération et les voitures roulent vite). Nous avons été contrôlé par la mairie qui nous demande de refaire une déclaration préalable avec les bons matériaux et de nous remettre dans les normes du PLU. Si nous ne le faisons pas, ils enverront un procès verbal au procureur de la République. Nous savons que le dossier peut-être classé par le procureur mais aussi qu'il existe des sanctions. Pouvez-vous nous dire ce que nous risquons réellement (condamnation, amende...) si nous refusons de refaire les travaux pour respecter le PLU ? Nous vous remercions d'avance pour les réponses que vous pourrez nous apporter.
Cordialement,

Par **morobar**, le **22/04/2016** à **17:54**

Le risque: démolition sous astreinte.
Attention on est dans le domaine pénal.
En outre je ne vois pas le rapport entre dangerosité de la circulation et hauteur de clôture.